

LES ASSURANCES DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS (DDA COMPATIBLE)

COMPÉTENCES TRANSVERSALES



7h30



Inter 2024 :
22 avril | 23 septembre.



Compatible

OBJECTIFS

- Justifier la légitimité du prêteur en matière d'assurance,
- Identifier les obligations du prêteur,
- Connaître les principales garanties proposées dans les contrats de crédit.

PUBLIC VISÉ

Chargés de clientèle, conseillers commerciaux, responsables commerciaux, gestionnaires de contrats dont l'assurance.



Animation

Eric de LONGCAMP : Spécialiste du domaine des assurances emprunteurs, bancaires et affinitaires



Prérequis

Aucun



Tarifs

Adhérent : 1060€ HT par participant

Non adhérent : 1210€ HT par participant

Intra : nous consulter



Méthodes pédagogiques

Apports didactiques et nombreux exemples | quiz amont et aval



Moyens pédagogiques

Diaporama

[PROGRAMME]

IDENTIFIER LA LÉGITIMITÉ ET LES OBLIGATIONS DU PRÊTEUR

- I. **Légitimité du prêteur**
 - a. Connaissance du risque et puissance d'achat
 - b. Adaptation de la garantie et intégration de la gestion
- II. **Obligations du prêteur**
 - a. Information, conseil et pertinence de la proposition
 - b. Obligation spécifique du prêteur selon les tribunaux
- III. **Assurance individuelle et collective**

CONNAÎTRE L'ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

- I. **Définition de la garantie**
 - a. Préjudice indemnisé
 - b. Faits générateurs de la garantie : décès, invalidité, incapacité, perte d'emploi
 - c. Franchises, carences, plafonds et limitations
 - d. Quelle garantie pour quel client ?
- II. **Déclaration du risque et secret médical**

- a. Déclaration du risque : sincérité, les art. L113-8 et L113-9 du Code des Assurances et les conditions d'application
 - b. Secret médical, questionnaire médical, droit à l'oubli, convention AERAS
- III. **La garantie, en pratique**
 - a. Délégation / Mandat de l'assureur
 - b. Procédure d'adhésion et durée de la garantie
 - c. Gestion des sinistres

CONNAÎTRE L'ASSURANCE DES PERTES FINANCIÈRES

- I. **Principe indemnitaire et amortissement du capital**
- II. **Définition de la garantie**
- III. **Autres options**
- IV. **Quand proposer cette assurance**

APPRÉHENDER D'AUTRES GARANTIES FRÉQUEMMENT PROPOSÉES

- I. **Garanties liées aux cartes Visa et Mastercard**
- II. **Garanties supplémentaires proposées par les émetteurs**
- III. **Garanties indépendantes du financement ou de la carte**